

**ATTESTATION DE DÉPÔT  
D'UN MANUEL D'ACTIVITÉS PARTICULIÈRES  
avec des *AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS***

Délivrée conformément au paragraphe 3.5.1 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

**Nom et adresse de l'exploitant :**

**ALTIVUE – M. Cyril Becquart  
6 rue des Phocéens  
13002 MARSEILLE**

a déposé auprès de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-est.

**- un Manuel d'Activités Particulières ou un amendement à un manuel :**

Référence **Édition n°1** du **19/09/12.** ;

*Note : Cette édition du MAP est applicable par l'exploitant à compter de la réception de cette attestation de dépôt.*

**- une Déclaration de conformité aux dispositions réglementaires datée du 19/09/12.**

**PERIMETRE DES ACTIVITES CONCERNEES :**

Activité :	Scénario :	Aéronef			
		Constructeur	Modèle	Type	Catégorie
OBS	S-1	ANABATIC	Zeppelin MZ6000	//////////	C
OBS	S-3	ANABATIC	Zeppelin MZ6000	//////////	C

**Légende :**

**[AGR]** Les traitements agricoles, phytosanitaires ou de protection sanitaire et les autres opérations d'épandage sur le sol ou de dispersion dans l'atmosphère ;

**[FOR-AGR]** formation à l'activité AGR ;

**[LRG]** Le largage de charges de toutes natures

**[FOR-LRG]** formation à l'activité LRG ;

**[PUB]** Le remorquage de banderoles ou toute forme de publicité ;

**[FOR-PUB]** formation PUB

**[OBS]** Les relevés, photographies, observations et surveillances aériennes, qui comprennent la participation aux activités de lutte contre l'incendie

**[FOR-OBS]** formation OBS

**[AUT]** Toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air

Fait le **27 SEP. 2012** Cachet et Signature :

Nicolas Beucheron

Chef de la Division Opérations Aériennes



## AUTORISATION PARTICULIERE N° A/002-DSAC/SE (Rev 0)

*Ce document n'est valable que sur le Territoire de la République Française*

La présente autorisation particulière pour aéronef télépilote est délivrée conformément aux dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

### 1 - Désignation :

- Classe : **aérostat**
- Catégorie(s) : **C**
- Constructeur : **ANABATIC.**
- Type/Modèle : **ZEPPELIN MZ6000.**
- Numéro de série : **\*\*\*\*\***

### 2 - Bénéficiaire :

**ALTIVUE – M. Cyril Becquart**  
**6 rue des Phocéens**  
**13002 MARSEILLE**  
**FRANCE**

### 3 - Limitations opérationnelles :

- Aéronef autorisé pour des *prises de vues aériennes* en scénario opérationnel S-3, selon les définitions du § 1.4 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 précité.

### 4 - Caractéristique principales :

- Masse maximale au décollage : 10kg
- Motorisation : non concerné
- Hélice(s) ou Rotors : non concerné
- Modes de contrôle : manuel / aéronef captif

### 5 - Documentation associée :

- Dossier technique : **réf. 2012.1.0, édition/révision 0 du 05/09/12.**

6 - Cette autorisation particulière, délivrée sans limite de durée, est valide tant que la définition technique de l'aéronef reste conforme au dossier technique référencé ci-dessus déposé à la DSAC et si elle n'est pas suspendue temporairement ou abrogée par une consigne de navigabilité émise par le ministre chargé de l'aviation civile. Les consignes de navigabilité sont disponibles sur le site Internet de la DGAC.

7 - Si la présente autorisation est une révision d'une autorisation précédente, cette dernière est abrogée.

Délivrée le **27 SEP. 2012**

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile :

**Nicole Boucheron**

  
Chef de la Division Opérations Aériennes